

03 oct 2008 -12:24

Conseil des ministres du 3 octobre 2008

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 3 octobre 2008, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 3 octobre 2008, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

03 oct 2008 -12:24

Appartient à [Conseil des ministres du 3 octobre 2008](#)

Régie des bâtiments

Contrats de location et marchés publics pour la Régie des bâtiments

Contrats de location et marchés publics pour la Régie des bâtiments

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a marqué son accord pour le lancement d'une procédure pour un marché de consultance relatif à la désignation d'experts financiers, juridiques et techniques. Ces experts assisteront la Régie des bâtiments durant la phase de conception jusqu'à la réception des quatre nouvelles prisons qui doivent être construites d'ici à 2012. La construction de ces prisons est inscrite dans le masterplan 2008-2012 pour une infrastructure pénitentiaire dans des conditions humaines.

Le Conseil des ministres a également donné son approbation à la prise en location de la partie rénovée d'un complexe immobilier à la rue du Rempart à Tournai, pour le déménagement des services du SPF Finances. L'ensemble représente une surface de 4.964 m².

Le Conseil des ministres a en outre marqué son accord pour l'attribution d'un marché public au soumissionnaire T.V. Kairos NV. - FIF (Fonds de l'infrastructure ferroviaire) pour un marché de construction et de location pour une durée de 18 ans à Anvers. Ces projets ont pour but de centraliser les services du SPF Finances à Anvers.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 oct 2008 -12:24

Appartient à Conseil des ministres du 3 octobre 2008

Protection sociale et inclusion sociale

Rapport stratégique national protection sociale et inclusion sociale 2008-2010

Rapport stratégique national protection sociale et inclusion sociale 2008-2010

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le deuxième Rapport stratégique national protection sociale et inclusion sociale 2008-2010.

Comme le soulignent les conclusions des conseils européens de mars 2005 et mars 2006, la stratégie de Lisbonne recentrée sur l'emploi et la croissance offre un cadre dans lequel la politique économique, la politique de l'emploi et la politique sociale se renforcent mutuellement. C'est dans ce contexte que le Conseil européen a demandé aux Etats membres de présenter des rapports nationaux concernant la protection sociale et l'inclusion sociale.

A partir des rapports stratégiques nationaux des 27 Etats membres, la Commission européenne présentera un projet de rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale, en vue du Conseil européen du printemps 2009.

Concrètement, ce rapport stratégique comporte 4 chapitre : une introduction générale, un chapitre inclusion sociale, un chapitre pension et un chapitre soins de santé et soins de longue durée. Le Rapport stratégique sera également édité sous forme de livret. Le premier Rapport stratégique belge 2006-2008 avait été approuvé par le Conseil des ministres du 6 octobre 2006.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

03 oct 2008 -12:24

Appartient à Conseil des ministres du 3 octobre 2008

Budget général des dépenses 2008

Engagement, ordonnancement et paiement de dépenses dans le cadre du budget général des dépenses 2008

Engagement, ordonnancement et paiement de dépenses dans le cadre du budget général des dépenses 2008

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat au Budget, le Conseil des ministres a approuvé un projet de délibération autorisant l'engagement, l'ordonnancement et le paiement de dépenses à charge des crédits du budget général des dépenses de l'année budgétaire 2008, selon un tableau de crédits ajustés.

Une copie de cette décision sera transmise à la Chambre des Représentants, à la Cour des comptes, au SPF Budget et Contrôle de la gestion, à l'administration de la Trésorerie, à l'Inspection des finances et aux contrôleurs des engagements.

Pour garantir le bon fonctionnement des services publics, les ministres doivent pouvoir disposer des crédits nécessaires, sans devoir attendre le vote du projet de loi contenant l'ajustement du budget de l'année budgétaire 2008. Ce projet de loi vient d'ailleurs d'être déposé à la Chambre des Représentants. Sous certaines conditions, l'article 44 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat permet un dépassement de crédit ou de nouvelles dépenses.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<http://www.melchiorwathelet.be>

03 oct 2008 -12:24

Appartient à Conseil des ministres du 3 octobre 2008

Passifs nucléaires

Financement des passifs nucléaires - Deuxième lecture

Financement des passifs nucléaires - Deuxième lecture

Sur proposition de M. Paul Mquette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a fixé définitivement les montants destinés au financement des passifs nucléaires BP1 et BP2 pour la période 2009-2013 à 55 millions d'euros. Il s'agit du montant moyen annuel à financer pour le démantèlement des sites nucléaires BP1 et BP2 à Mol-Dessel. Ce montant sera financé grâce à la cotisation fédérale payée par le secteur de l'électricité.

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture et après avis du Conseil d'Etat, un projet d'arrêté royal fixant les montants destinés au financement des passifs nucléaires BP1 et BP2 pour la période 2009-2013, en exécution de l'article 4, § 2, de l'arrêté royal du 24 mars 2003 fixant les modalités de la cotisation fédérale destinée au financement de certaines obligations de service public et des coûts liés à la régulation et au contrôle du marché de l'électricité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Mquette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://mquette.belgium.be>

03 oct 2008 -12:24

Appartient à [Conseil des ministres du 3 octobre 2008](#)

Cour de justice des Communautés européennes

Prolongation du mandat du juge belge à la Cour de justice des Communautés européennes

Prolongation du mandat du juge belge à la Cour de justice des Communautés européennes

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, Jo Vandeurzen, ministre de la Justice, et Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a décidé de présenter M. Koen Lenaerts pour un nouveau mandat de juge à la Cour de justice des Communautés européennes à Luxembourg.

Le 6 octobre 2006, M. Koen Lenaerts a été élu président de la Chambre à la Cour de justice des Communautés européennes pour un délai de trois ans prolongeable.

Le représentant permanent belge auprès de l'Union européenne communiquera cette proposition à la présidence du Conseil, au président de la Cour de justice ainsi qu'au président du Tribunal de première instance.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 oct 2008 -12:24

Appartient à [Conseil des ministres du 3 octobre 2008](#)

Primes de bilinguisme

Augmentation des montants des primes de bilinguisme

Augmentation des montants des primes de bilinguisme

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui augmente les montants des allocations pour bilinguisme accordées aux membres du personnel de la fonction publique administrative fédérale.

Le projet, qui exécute l'accord sectoriel 2007-2008, revoit les montants et les conditions d'octroi des primes de bilinguisme, qui dataient de 1991. Les montants des allocations seront dorénavant ventilés selon deux critères : le degré de difficulté de l'examen et le niveau du bénéficiaire.

Pour les agents des niveaux B, C et D, les montants de la prime de bilinguisme s'élèvent dorénavant à 20, 35 et 65 euros non indexés (indice-pivot = 138,01) selon le degré de difficulté de l'examen. Pour les agents de niveau A, les montants s'élèvent à 30, 50 et 80 euros non indexés selon le degré de difficulté de l'examen. Ces majorations entreront en vigueur le 1er décembre 2008.

La révision fondamentale du système doit permettre de promouvoir le bilinguisme au sein de l'administration fédérale, ce qui constitue un facteur majeur pour le service rendu au citoyen ainsi que pour le bon fonctionnement des services.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 oct 2008 -12:24

Appartient à Conseil des ministres du 3 octobre 2008

Pensions des indépendants

Augmentation du premier plafond dans le calcul de la pension pour indépendants

Augmentation du premier plafond dans le calcul de la pension pour indépendants

Sur proposition de Mmes Sabine Laruelle, ministre des PME et des Indépendants, et Marie Arena, ministre de l'Intégration sociale et des Pensions, le Conseil des ministres a décidé de relever, dans le régime de pension des indépendants, le montant du premier plafond au-delà duquel un coefficient moins élevé est appliqué aux revenus professionnels pour le calcul de la pension de l'année considérée.

Le projet d'arrêté royal (*) réévalue de 0,3 %, pour les années après 2006, le montant du premier plafond, qui passe ainsi de 39.333,004 euros à 39.451 euros (augmentation = 118 euros). Sur ce montant de 118 euros, le coefficient appliqué sera de 0,66325 au lieu de 0,541491. L'objectif de cette mesure est d'éviter que la différence entre la pension et les derniers revenus professionnels augmente avec les années.

Une mesure identique avait été prise dans le régime de pension des travailleurs salariés par l'arrêté royal du 3 juin 2007.

(*) projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 10, § 2, de l'arrêté royal du 30 janvier 1997 relatif au régime de pension des travailleurs indépendants en application des articles 15 et 27 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux de pensions et de l'article 3, § 1er, 4°, de la loi du 26 juillet 1996 visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>

03 oct 2008 -12:24

Appartient à [Conseil des ministres du 3 octobre 2008](#)

Etablissements scientifiques fédéraux

Introduction d'un cycle d'évaluation pour le personnel administratif et technique des établissements scientifiques fédéraux

Introduction d'un cycle d'évaluation pour le personnel administratif et technique des établissements scientifiques fédéraux

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a décidé de fixer les règles spécifiques au cycle d'évaluation du personnel administratif et technique des établissements scientifiques fédéraux (*). Le cycle d'évaluation correspond à celui pour les autres services publics fédéraux mais introduit la terminologie qui est propre aux établissements scientifiques fédéraux.

Le cycle d'évaluation consiste en un processus de communication entre les dirigeants et les collaborateurs des services publics et a pour but de développer les aptitudes des membres du personnel et d'atteindre les objectifs de l'administration publique fédérale. Le fonctionnement optimal des services doit passer par l'augmentation de la motivation et de l'implication du personnel ainsi que par la stimulation de la collaboration entre les dirigeants et les collaborateurs.

(*) projet d'arrêté royal portant les modalités d'application de l'arrêté royal du 2 août 2002 instituant un cycle d'évaluation dans les services publics fédéraux pour le personnel administratif et technique des établissements scientifiques fédéraux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 oct 2008 -12:24

Appartient à [Conseil des ministres du 3 octobre 2008](#)

Comité stratégique de la SNCB Holding

Nomination d'un membre du Comité stratégique de la SNCB Holding

Nomination d'un membre du Comité stratégique de la SNCB Holding

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre des Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui nomme M. Serge Piteljon comme membre du Comité stratégique de la SNCB Holding. Il remplace M. Claude Bossicart, à la demande de la Centrale générale des Services publics.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 oct 2008 -12:24

Appartient à Conseil des ministres du 3 octobre 2008

Conférence nationale pour les pensions

Création d'une task force pour l'organisation d'une Conférence nationale pour les pensions

Création d'une task force pour l'organisation d'une Conférence nationale pour les pensions

Sur proposition de Mmes Marie Arena, ministre des Pensions, et Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, le Conseil des ministres a pris connaissance de la note d'orientation relative à l'organisation d'une Conférence nationale pour les pensions. Cette initiative a été prise dans le cadre de l'accord gouvernemental de mars 2008 et a pour but de réformer et renforcer le système de pensions.

L'organisation de cette Conférence, prévue pour janvier 2009, est confiée à une task force. Celle-ci sera présidée par Marie Arena en présence de Sabine Laruelle et sera composée d'un représentant par ministre du kern et par administration et interlocuteur social concernés. La task force aura pour objectif de déterminer les thèmes abordés par la Conférence et de définir les modalités pratiques relatives à son organisation. Cette Conférence nationale analysera la modernisation et la simplification de nos systèmes de pensions, tant pour la pension légale que pour les pensions complémentaires. Une attention particulière sera portée sur les aînés et la société. Chaque domaine fera l'objet d'un état des lieux et d'une comparaison de la situation belge avec celle des autres pays de l'Union européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>

03 oct 2008 -12:24

Appartient à Conseil des ministres du 3 octobre 2008

Exploitants nucléaires

Contribution des producteurs d'électricité au budget 2008

Contribution des producteurs d'électricité au budget 2008

Sur proposition de M. Paul Magonette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi procédant au prélèvement d'une contribution de 250 millions d'euros à charge des exploitants nucléaires. A cette fin, la loi relative aux provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales est modifiée (*). L'avant-projet vise également à améliorer les compétences de la Commission pour la régulation de l'électricité et du gaz (CREG) en ce qui concerne le rassemblement d'informations.

L'avant-projet charge la société de provisionnement nucléaire (Synatom) de verser 250 millions d'euros à l'Etat fédéral en provenance du fonds constitué pour le démantèlement des centrales nucléaires. Les exploitants nucléaires remboursent ce montant à la société de provisionnement nucléaire au prorata de leur quote-part dans la production d'électricité par fission nucléaire. En outre, l'avant-projet détermine que cette contribution obligatoire ne peut être répercutée sur le consommateur final.

A cette fin, l'avant-projet améliore également les compétences de la CREG, afin qu'elle puisse dépister les infractions au monitoring des activités libéralisées dans le secteur de l'électricité et du gaz naturel et contrôler entre autres la non-répercussion sur la facture énergétique des consommateurs.

(*) loi du 11 avril 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magonette, ministre des Entreprises publiques,
de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé
des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magonette.belgium.be>